

@COLOC
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
Siège social : 7 rue de Rieux, 44000 Nantes
808 587 851 RCS Nantes
(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

- **Monsieur Cédric Lefeuve**, agissant en qualité de gérant de la société Saint Jean Finance (503 423 477 RCS Nantes), elle-même présidente de la société Cabinet Jean Michel Lefeuve (326 650 165 RCS Nantes), elle-même présidente de la Société,

Après avoir rappelé que l'article 4 des statuts dispose que le siège social "*peut être transféré au sein du même département sur simple décision du Président*",

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social de la Société et modifications corrélatives des statuts ;
- Pouvoir pour les formalités.

Transfert du siège social de la Société et modifications corrélatives des statuts

PREMIERE DECISION

Le Président,

Décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la Société du 7 rue de Rieux, 44000 Nantes, au 5 boulevard Vincent Gâche, 44200 Nantes,

Et de modifier, l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« *Le siège social est fixé : 5 boulevard Vincent Gâche, 44200 Nantes.* »

Le reste de l'article 4 demeure inchangé.

Pouvoir pour les formalités

SECONDE DECISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le Président a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le

Le Président,
Pour la société Cabinet Jean Michel Lefeuve,
Monsieur Cédric Lefeuve

DocuSigned by:

08D9BDB61B824BC...